

**MACOMPTA.FR**

**Société Anonyme**

**Au capital de 1 505 297 Euros**

Siège Social : 20, rue des Greffières

17140 Lagord

RCS : 499 890 424

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES  
ASSEMBLEE D'APPROBATION DES COMPTES DE  
L'EXERCICE CLOS LE 30 juin 2025**

**Open Conseil.**

Société de Commissariat aux Comptes et  
d'Expertise Comptable au Capital de 1 176 500 €  
inscrite au tableau de l'Ordre et de la Compagnie  
des Commissaires aux Comptes.  
RCS Paris 409 842 598 - APE 6920 Z

**Siège social.**  
9 rue Lasson  
75012 Paris

**Agence Paris-Est.**  
10-14 avenue Roger Salengro  
94500 Champigny-sur-Marne

**Agence Paris La Défense.**  
130 rue Gerhard  
92800 Puteaux

**Agence Paris Ouest.**  
41 bis rue Gambetta - BP 12  
78250 Meulan-En-Yvelines

email : [info@openconseil.com](mailto:info@openconseil.com) • [www.openconseil.com](http://www.openconseil.com) • Téléphone : 01 58 53 57 57

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.


Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont constitué à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

---

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions d l'article L.225-38 du code de commerce.

Paris, le 20 octobre 2025.

Open Conseil

Patrice RIOULT